

**Procédure à appliquer aux personnes entrant
sur le territoire de la Principauté
27/07/2020**

- ✓ Toute personne, **quelle que soit sa nationalité**, qui entre en Principauté et provient soit :
- d'un pays en dehors de l'Espace Européen
 - d'une région d'un pays de l'Espace Européen pour laquelle l'incidence cumulée sur 14 jours est supérieure à 20 cas pour 100 000 habitants, (cf. carte ci-jointe exclusivement **zones rouge, orange et orange clair** <https://www.ecdc.europa.eu/en/cases-2019-ncov-eueea>)

doit obligatoirement prendre l'attache du Centre d'appel COVID19 dès son arrivée sur le territoire monégasque (joignable au 92.05.55.00 de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi /ou sur l'adresse covid19@gouv.mc) et fournir les informations suivantes :

- Prénom et Nom,
 - Nationalité,
 - Domiciliation ou adresse en Principauté,
 - Situation professionnelle,
 - Provenance,
 - Date de départ, date de retour/d'arrivée,
 - Numéro de téléphone,
 - Adresse mail.
- ✓ La personne sera soumise à une mesure de quarantaine prise par le Directeur de l'Action Sanitaire.
- ✓ La mesure de quarantaine peut être évitée si la personne justifie de la réalisation d'une PCR avec résultat négatif (au plus 72 heures avant son arrivée) effectuée dans son pays de provenance.
- ✓ La mesure de quarantaine peut être écourtée si la personne réalise un test PCR à effectuer dans un laboratoire de biologie médicale (laboratoire de Fontvieille en Principauté de Monaco ou figurant sur la liste ci-après : <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>), lesquels communiqueront les résultats à l'adresse suivante : meddepistage@gouv.mc). **En cas de PCR positive, ou si la personne refuse de se faire tester la quarantaine sera maintenue.**

L'ensemble des personnes entrant dans cette procédure devra en cas d'apparition de symptômes contacter immédiatement le Centre d'appel COVID19, joignable au 92.05.55.00 de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi ou le 18 ou 112 en dehors de ces heures.

Alexandre BORDERO

